

CDVM

مجلس القيم المتقولة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/11/2011**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Unimer SA, au titre de la fusion-absorption de la société La Monégasque Vanelli Maroc SA, la société CNIA SAADA Assurance représentée par son Administrateur Directeur Général, Madame Ghita Lahlou a déclaré le 14 janvier 2011, avoir franchi directement à la baisse, le 6 janvier 2011, le seuil de participation de 5% dans le capital d'Unimer.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, enregistrée au prix unitaire de 1.550,77 dh, CNIA Saada assurance détient 29.058 actions Unimer, soit 2,90% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières